

Enseignement : une formation à plus de 500 millions

Dès la rentrée 2024, les futurs instituteurs et régents seront formés en quatre ans (au lieu de trois) avec passage partiel par l'université. Une revalorisation salariale des nouveaux diplômés paraît aujourd'hui inéluctable, mais quel en sera le coût pour la Communauté française ?

En mars 2018, le cabinet Marcourt évaluait qu'à l'horizon 2060, le supplé-

ment annuel serait de 152 millions d'euros. Un chiffre largement sous-estimé, selon de nombreux acteurs du secteur. Le Segec (la Fédération des écoles catholiques) avançait un surcoût de 1,2 milliard. Le calcul a été fait par Élodie Lecuivre et Henri Bogaert du Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE) de l'UNamur. *Le Soir* a pu se procurer leur étude,

intitulée « *Estimation de l'impact de la réforme de la formation initiale des enseignants sur la masse salariale de la Fédération Wallonie-Bruxelles* ». Ce travail, validé par le monde politique affirme qu'en vitesse de croisière (soit en 2068), le coût supplémentaire généré par la réforme de la formation des professeurs serait compris entre 497 et 669 millions d'euros. ■

La vérité sur le coût de la formation des professeurs

ENSEIGNEMENT L'addition pourrait varier entre 497 et 669 millions en 2068

- Entre optimisme béat et pessimisme exacerbé, des chiffres fous circulent sur le coût de la réforme de la formation initiale.
- Une étude de l'université de Namur clarifie les choses. Mais ne rassure pas.

L'étude est barrée – virtuellement du moins – de la mention « Confidentiel ». Les politiques qui en sont en quelque sorte les commanditaires ont tué son existence jusqu'à ce début 2019. Et les auteurs – les chercheurs Élodie Lecuivre et Henri Bogaert de l'Université de Namur – se sont logiquement bien gardés de la diffuser ou commenter en l'absence d'accord des premiers. Soit, l'épure fait partie des étrennes tombées d'un camion devant la rédaction du *Soir*... Sous le titre « *Estimation de l'impact de la réforme de la formation initiale des enseignants sur la masse salariale de la Fédération Wallonie-Bruxelles* », ce travail produit par le Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE) de l'UNamur éclaire d'un jour nouveau la polémique sur le coût d'une des réformes majeures discutées en Communauté française : le décret renforçant et allongeant la formation des enseignants officiant en maternel, primaire et secondaire, dont le vote définitif est attendu dans les prochaines semaines.

1 De quoi parle-t-on ? Dès la rentrée 2024, les futurs instituteurs et régents seront formés en quatre ans (au lieu de trois) avec passage partiel par l'université. Au bout du compte, ils détiendront un « master 60 en enseignement ». Ils pourront compléter leur cursus par un « master de spécialisation » comparable à un master 120. De plus, le personnel en place

pourra, lui aussi, accéder à ces formations supérieures. En conséquence, une revalorisation salariale des nouveaux diplômés paraît aujourd'hui inéluctable. La plupart des observateurs du secteur estiment que les titulaires d'un master 60 pourraient revendiquer un niveau de salaire dénommé « 401 », soit à mi-chemin entre le barème 301 des instits et régents actuels et le 501 dont bénéficient les universitaires enseignant dans le secondaire supérieur.

Dont coût ? Entre 152 millions de supplément en 2060 selon l'estimation la plus optimiste avancée en mars 2018 par le cabinet Marcourt et 1.200 millions selon un calcul nettement plus pessimiste forgé par le Segec (la Fédération des écoles catholiques). De leur côté, les chercheurs de l'UNamur ont tranché l'affaire au terme d'un travail validé par le monde politique : le ticket de caisse afficherait en vitesse de croisière (2068) une addition supplémentaire comprise entre 497 et 669 millions d'euros.

2 L'hypothèse minimale Pour parvenir à cette addition astronomique, les chercheurs ont posé une série d'hypothèses et de variantes, identifiant notamment trois mesures qui auront un impact sur l'épure budgétaire francophone : le passage progressif de tous les nouveaux enseignants au barème 401, le master de spécialisation pour une partie de ces enseignants (avec accès au 501) et le suivi d'une formation complémentaire pour

une partie du personnel en place (il passerait du 301 au 401 ou 501). Les chercheurs considèrent au passage que le nouveau barème sera à l'exacte intersection entre le 301 et le 501 actuel. Ils considèrent encore que l'actuel « master en sciences de l'éducation » (convoité par les régents et instits qui cherchent un diplôme universitaire) disparaîtra au profit des formules à venir. Enfin, estimant qu'une carrière de professeur court sur 44 ans et que les nouveaux diplômés sont attendus dans les écoles en septembre 2024, ils estiment qu'en 2068, l'ensemble du personnel sera rémunéré au barème 401. C'est ce qu'ils appellent le régime de croisière.

Il reste aux chercheurs – et surtout au monde politique – à assumer l'accroissement de la masse des élèves prévue par le bureau du plan. Deux solutions en la matière : ou bien on n'augmente pas le volume de l'emploi (on joue alors sur la taille des classes), ou bien on n'augmente pas la taille des classes (on joue sur le volume d'emploi). L'impact financier, lui, est bien différent. Dans le cas où l'on jouerait sur la taille des classes, le surcoût serait de 371 millions en vitesse de croisière. Dans le cas inverse, la masse salariale grimperait de 429 millions d'euros. Ces chiffres ne reflètent que l'hypothèse minimale selon laquelle tous les nouveaux enseignants seront nécessairement formés en quatre ans, sans plus.

3 L'hypothèse maximale On l'a dit, le décret en voie de finalisation donne accès à un niveau de formation plus élevé

pour le personnel en place et pour ceux qui termineront le nouveau master en enseignement de quatre ans. Passons sur les premiers dont les auteurs estiment qu'ils n'auront pas d'impact sur le coût en régime de croisière puisqu'en 2068 ils auront tous pris leur retraite. Attardons-nous par contre à la situation des seconds, avec ici une question lancinante : combien de jeunes enseignants feront une cinquième année de spécialisation au fil des décennies ? Sauf à interroger une boule de cristal, la réponse n'existe pas. Par

contre, des scénarios peuvent être posés à l'attention de ceux qui se soucient des finances de la Communauté française : 16 %, 32 % ou 56 % des nouveaux diplômés pourraient suivre cette voie. Si l'on croise ces scénarios avec l'hypothèse selon laquelle le taux d'encadrement restera constant (on engage des profs pour maintenir le nombre d'élèves par classe), le ticket additionnel atteint des sommets en vitesse de croisière : 497 millions pour le premier scénario à 16 %, 566 millions pour le second (32 %) et 669 millions pour le troisième (56 %). Le tout calculé en euros de 2018, soit entre 4,5 et 6 % du budget actuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4 Soutenable financièrement ? Dans leur étude, les chercheurs commentent : « *Il ressort que l'impact de la réforme est non négligeable même à moyen terme puisqu'à l'horizon 2030, selon le scénario envisagé, le coût de la réforme pourrait se situer entre 112 et 238 millions d'euros à cadre constant et entre 120 et 249 millions d'euros à taux d'encadrement constant* ». Alors qu'en régime de croisière, l'impact se situe entre 430 et 669 millions, ils précisent : « *Ces chiffres sont significatifs et demandent une analyse des risques pour la soutenabilité budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles* ». ■

ÉRIC BURGRAFF

RÉACTION

De la hauteur

Le ministre PS de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt commente l'étude. « *Sur base d'hypothèses de calcul identiques, l'étude de l'U-Namur et les calculs du cabinet aboutissent environ aux mêmes résultats (340 millions selon nous, 371 millions pour Namur).* Elle

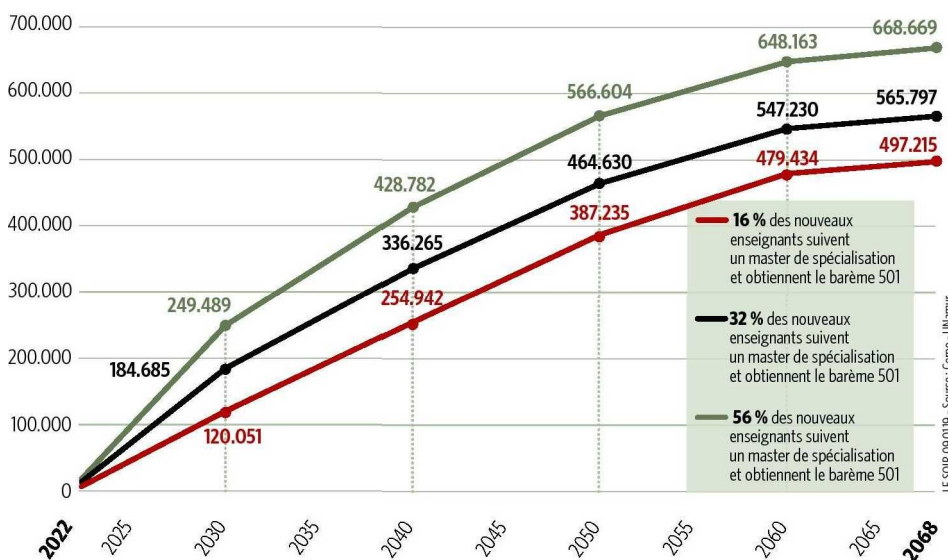
rappelle que toutes les estimations au-delà des 370 millions sont hautement spéculatives. L'équipe de Namur prend des hypothèses additionnelles, notamment sur le coût de la 5e année, qui aboutit à un montant approximatif de 497 à 669 millions à l'horizon 2068. Toutefois, il est primordial de rappeler que la 5e année est déjà accessible à tous (instituteurs et régents) via un master en Sciences de l'éducation. Le nombre de professeurs passant du barème 301 au 501 explose depuis quelques années,

ce coût n'est donc pas imputable à la FIE. La note n'aborde que les coûts, or il faut tenir compte des retours financiers suite à la réforme (clef TVA calculée sur base du nombre d'élèves en FWB, IPP...). Cette réforme d'ampleur touche non seulement à la prospérité générale de nos régions mais aussi à l'épanouissement et à la réussite sociale et professionnelle de nos enfants et de nos jeunes. Il est important de prendre de la hauteur pour mesurer les impacts ».

E.B.

Impact total de la réforme, à nombre d'élèves par classe inchangé

En euros de 2018



EN BREF**Leviers d'action**

Les chercheurs expliquent : « *Le coût de la réforme variera en fonction de facteurs qui dépendent, au moins partiellement, de décisions politiques. Ces facteurs constituent donc des leviers d'action potentiels pour les autorités publiques afin de réguler le coût au cas où celui-ci mettrait en péril la soutenabilité budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles* ». Premier facteur, le niveau du futur barème 401 : « *Les autorités publiques devront effectuer un arbitrage entre le coût de la réforme et la mise en place d'un*

saire suffisamment attractif pour éviter les pénuries d'enseignants ». Second facteur, l'évolution du taux d'encadrement : « *Il est fonction de la taille des classes et de la charge horaire des enseignants. Notons que l'évolution du taux d'encadrement n'est pas neutre en termes de volume d'emploi et de qualité de l'enseignement* ». Troisième facteur, la part des profs qui passera au 501 après avoir suivi un master de spécialisation : « *Les autorités publiques auront, en partie, la possibilité d'influencer cette part au travers du niveau de difficulté du mas-*

ter ».

Pénurie à venir

À taux d'encadrement constant, pour « *ne pas créer de pénurie d'enseignants, il convient de former au minimum 2.171 diplômés chaque année* », ce qui suppose théoriquement 8.684 étudiants en formation de manière constante (2.171 multiplié par quatre années) au lieu de 6.153 aujourd'hui (2.171 X 3). Les chercheurs notent aussi que le passage de trois à quatre engendrera une difficulté en 2023 : « *Aucun étudiant ne sera diplômé, ce qui implique une pénurie d'enseignants de 2.154 équivalents temps plein pour cette année-là* ».

100.000 euros

Selon les hypothèses posées en termes de rémunération, il serait plutôt intéressant pour un nouveau diplômé d'ajouter un an à sa formation pour obtenir le master de spécialisation. Les chercheurs ont calculé qu'au bout de la carrière, la différence entre le barème 401 et le barème 501 atteindrait près de 100.000 euros (en euros de 2018).

E.B.